

Christiane TAUBIRA
Députée de Guyane
Commission des Affaires étrangères

Monsieur Alain JUPPE
Ministre des Affaires Etrangères et
Européennes
37 Quai d'Orsay
75007 Paris

Paris, le 29 septembre 2011

N/Réf : CT/AG-110929

Objet : Accord bilatéral entre la France et le Brésil dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale

Monsieur le Ministre d'Etat,

C'est en ma qualité de rapporteur de l'Accord bilatéral signé en décembre 2008 entre la France et le Brésil "dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale" et ratifié par le Parlement français en avril 2011 que je m'adresse à vous par le présent courrier.

Par ce vote du Parlement, la France fut ainsi la première des deux parties à ratifier l'Accord; la ratification par le Brésil est nécessaire pour que l'Accord puisse être concrètement mis en œuvre.

Vendredi 2 septembre dernier un gendarme impliqué dans une opération de lutte contre l'orpaillage clandestin a été blessé à Grand Santi. Force est de constater que, les cours de l'or ne cessant d'augmenter, cette activité est de plus en plus lucrative et en conséquence directe, jalonnée de mort de gendarmes, de militaires et de piroguiers, et d'attaques de plus en plus violentes, outre l'insécurité multiforme qu'elle induit au détriment des citoyens de Guyane et les effets irréparables qu'elle produit sur la santé publique par l'usage du mercure déversé dans les cours d'eau et sur notre environnement.

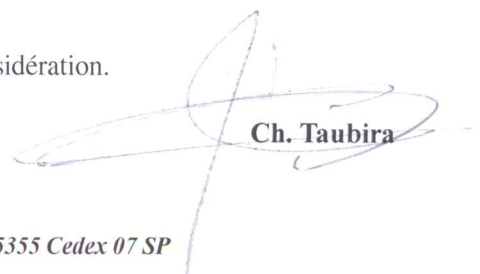
Je veux insister une fois de plus auprès de vous sur la nécessité de mobiliser les autorités brésiliennes au titre de leur responsabilité sur leurs ressortissants. La lutte contre l'orpaillage clandestin appelle un discours de fermeté sans ambiguïté et des moyens matériels et diplomatiques efficaces dans un contexte où la violence des orpailleurs s'accroît avec la rentabilité de l'activité.

En conséquence, je veux par la présente m'assurer, Monsieur le Ministre d'Etat, que la France soutient les efforts de la République fédérative du Brésil dans le contrôle de ses ressortissants impliqués dans l'orpaillage clandestin, et use des canaux diplomatiques pour exhorter le Brésil à faire ratifier l'Accord.

A lui seul, cet Accord ne résoudra pas tout mais il constitue déjà un progrès ; il est primordial de pouvoir l'appliquer, en accompagnement des autres mesures actuellement prises et mises en œuvre par le Gouvernement français.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce courrier et pour les éléments que vous voudrez bien porter à ma connaissance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'assurance de ma haute considération.



Ch. Taubira